

Évaluation par la société civile africaine des voies nationales du Sommet de l'ONU sur les Systèmes Alimentaires

Espace de la consultation populaire africaine du MSCPA

L'agriculture et les systèmes alimentaires africains évoluent dans un contexte très instable, marqué par le changement climatique, les conflits, une mondialisation qui rend les systèmes alimentaires fragiles et iniques, plusieurs crises alimentaires successives (trois majeures en 15 ans)[1] ainsi que des causes structurelles non traitées. L'Afrique est l'une des premières victimes des inégalités mondiales existantes avec une position économique généralement subordonnée, une voix limitée dans les décisions politiques affectant le continent, et une distribution extrêmement inégale des coûts et des bénéfices découlant de l'exploitation de ses ressources naturelles. Dans ce contexte, le Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires (UNFSS) de 2021, qui a été largement dénoncé par les mouvements populaires du monde entier comme étant antidémocratique et illégitime, a cherché à lancer un processus mondial de « transformation des systèmes alimentaires » et a exhorté les pays à développer des voies nationales (également connues sous le nom de feuilles de route) pour atteindre cet objectif. En Afrique, le sommet Dakar 2 « Nourrir l'Afrique » de janvier 2023, parrainé par la Banque africaine de développement, a également enjoint les pays à présenter des pactes nationaux mettant en avant les investissements du secteur privé.

Les gouvernements africains appellent à mettre fin à la dépendance vis-à-vis des importations de denrées alimentaires. Mais au lieu de soutenir l'agroécologie paysanne et les marchés territoriaux, ils semblent préférer une approche de modernisation de l'agriculture africaine qui concentre les investissements dans les cultures spécialisées, privilégie les semences privatisées et les technologies dites modernes, et promeut le développement de chaînes de valeur orientées vers l'exportation. Les voies nationales que les gouvernements africains ont élaborés dans le cadre de l'UNFSS, comme les pactes nationaux présentés lors du Sommet de Dakar 2, pourraient renforcer cette tendance. C'est pourquoi des organisations paysannes (OP) et des organisations de la société civile (OSC) africaines ont décidé d'entreprendre leur propre évaluation autonome de ces engagements.

Depuis des années, un large éventail d'organisations populaires et d'organisations de la société civile africaines dénonce la mainmise des entreprises sur leurs systèmes alimentaires et plaident en faveur de leurs véritables solutions aux crises alimentaires. Cette note politique s'inscrit dans un processus qui a débuté avant le premier sommet de l'UNFSS et qui a donné lieu à deux déclarations qui ont été largement diffusées : (1) La réponse des OP/OSC africaines à l'UNFSS et (2) La déclaration de la consultation populaire africaine. Ces organisations de la société civile, agissant sous l'égide de ce que l'on appelle l'espace africain de consultation populaire du MSCPA, ont mandaté cette évaluation, dont les premiers résultats sont présentés ci-dessous.

1. Crise alimentaire (2008), pandémie de Covid-19 (2019) et guerre entre l'Ukraine et la Russie (2022).



UN PROCESSUS PARTICIPATIF ET INCLUSIF

Des études de cas ont été menées dans cinq pays (Congo, Kenya, Mali, Maroc et Zambie), représentant différentes sous-régions africaines. Des informations concernant la Mauritanie, l'Égypte, le Sénégal, le Burkina Faso, l'Ouganda et le Zimbabwe ont été ajoutées pour élargir la portée de l'étude. Dans les cinq pays étudiés, le travail a été entrepris sous la direction d'organisations paysannes et d'organisations de la société civile qui ont participé à la contre-mobilisation de l'UNFSS et à la consultation populaire du MSCPA (le Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones). Dans chacun des cinq pays, un chercheur national a été désigné pour mener l'étude sous la direction d'un chercheur principal continental. Il a été convenu que l'étude porterait à la fois sur le processus d'élaboration des voies nationales et des pactes ainsi que sur leur contenu, en comparant l'orientation de ces feuilles de route avec celle préconisée par les mouvements nationaux.

Une équipe de travail a été mandatée pour élaborer la proposition d'évaluation en vue de sa validation par l'espace et pour assurer le suivi de sa mise en œuvre. L'équipe de travail a consulté régulièrement les participants de l'espace africain pour s'assurer de leur participation aux activités et de la validation des résultats.

PREMIERS RÉSULTATS PRINCIPAUX

Cette note présente les résultats émergents, qui seront examinés de manière plus approfondie dans le cadre d'un processus participatif au cours des prochaines semaines. Les principales conclusions sont tirées de différentes sources, notamment d'entretiens avec des informateurs officiels, d'analyses de déclarations gouvernementales officielles, de sources en ligne, des médias, de consultations communautaires, de communications personnelles, etc. Dans de nombreux cas, les informations provenant de différentes sources ont été vérifiées afin de garantir la qualité et l'exactitude des données fournies.

Processus


Trois scénarios de participation des organisations paysannes et des organisations de la société civile à l'élaboration des voies nationales ont été identifiés :

1. Les OP et OSC ont été reconnues comme des acteurs clés, ont été invitées à participer et ont contribué à l'élaboration de la voie nationale, mais ont été exclues par la suite ;
2. Les OP et OSC ayant un mandat légitime pour représenter les points de vue des organisations de personnes travaillant dans les systèmes alimentaires ont été exclues, tandis que d'autres OSC n'ayant pas un tel mandat ont été invitées à la place ;
3. Les OP et OSC ont été invitées et ont participé au processus, mais leurs préoccupations ont été ignorées dans le document final et dans le suivi.

Dans tous les cas étudiés, à l'exception du Mali et du Congo Brazzaville, les OP et OSC prônant une approche fondée sur les droits ont été complètement omises de la section du plan d'action national de la voie concernant les systèmes de suivi et d'évaluation, les gouvernements ne prévoyant aucun rôle pour elles dans la mise en œuvre de la voie nationale. En outre, dans tous les pays étudiés, à l'exception du Maroc, le processus de transition prévoit un financement accru de l'agriculture, mais dépendant d'un soutien extérieur. L'autonomie décisionnelle est réduite et la plupart des processus sont actuellement bloqués en raison du manque de financement des donateurs.

Contenu

Le contenu des voies nationales et des pactes montre que la plupart des gouvernements, tout en mentionnant l'agroécologie et occasionnellement la souveraineté alimentaire, ont rédigé des documents qui sont ancrés dans un modèle de production de révolution verte axé sur la technologie.



Ces documents ne font pas référence à une approche basée sur les droits (observée au Maroc, au Kenya et en Mauritanie) et mettent l'accent sur le secteur privé comme acteur clé de la transformation du système alimentaire. En outre, l'égalité des sexes et l'accès des jeunes aux opportunités restent problématiques dans tous les pays.

MESSAGES CLÉS

- **-Une gouvernance fondée sur les droits humains et non sur le multilatéralisme**

Les États doivent reconsidérer leurs processus politiques en s'appuyant sur les espaces inclusifs existants et en renforçant la participation et la responsabilité des mouvements populaires pour des systèmes alimentaires plus inclusifs, promouvant la souveraineté alimentaire et nutritionnelle.

- **Financement public pour des systèmes alimentaires plus durables**

L'approche des voies nationales favorise la dépendance à l'égard des financements extérieurs plutôt qu'à l'égard des politiques publiques et de l'utilisation judicieuse des finances publiques. Il convient d'y remédier de toute urgence. Le message clé qui ressort de l'évaluation est que les États doivent honorer les engagements pris à Maputo et à Malabo d'allouer au moins 10 % du budget national (provenant des ressources nationales) au secteur agricole et aux systèmes alimentaires. Il leur est demandé de donner la priorité aux investissements dans l'agriculture familiale, y compris toutes les activités agro-sylvo-pastorales et de pêche.

- **Soutien à l'agriculture familiale, à l'agroécologie et aux marchés territoriaux**

Les États doivent garantir une évaluation participative critique des politiques publiques agricoles afin de parvenir à une cohérence globale, en tenant compte des besoins et des objectifs légitimes des paysans, des peuples autochtones et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. La question de la durabilité et de l'équité des systèmes alimentaires doit être au cœur de ce processus, en promouvant des alternatives à l'approche de la révolution verte, avec son agriculture industrielle et ses chaînes d'approvisionnement orientées vers l'exportation et dirigées par le secteur privé.

- **Accès des populations à la terre, à l'eau et aux semences, et contrôle de ces ressources**

Les États doivent s'engager à soutenir résolument les régimes fonciers inclusifs et participatifs, ainsi que l'accès aux semences et aux autres ressources qui garantissent la sécurité des communautés et sont fondés sur les coutumes et les traditions. Ils doivent être élaborés, finalisés, mis en œuvre et contrôlés en tenant compte du bien-être des communautés, sans discrimination à l'égard des groupes sous pression, en particulier les éleveurs, les pêcheurs, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

En outre, les États doivent non seulement reconnaître les systèmes de semences paysannes, mais aussi les promouvoir activement par le biais de la recherche participative, avec les paysans-chercheurs au cœur de toutes les actions, afin d'affirmer la souveraineté en matière de semences. Les politiques et les lois sur les semences doivent systématiquement exclure toute disposition qui criminalise ou compromet les systèmes de semences paysannes et leurs pratiques.

- **Équité entre les sexes et accès des jeunes aux opportunités**

Toutes les actions et tous les investissements liés aux voies nationales et aux pactes devraient être scrutés du point de vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la jeunesse afin de s'assurer qu'ils renforcent, plutôt qu'ils n'affaiblissent, l'autonomisation et les moyens de subsistance des femmes et des jeunes. Cela favoriserait également la durabilité générationnelle de l'agriculture familiale, en permettant aux jeunes d'accéder à des actifs productifs tels que la terre, qui sont largement accaparés par les entreprises agricoles industrielles. En outre, l'égalité des sexes et l'action des jeunes sont des questions pertinentes à traiter, qui s'inscrivent dans la dichotomie entre l'approche high-tech et entrepreneuriale de la modernisation à tout prix et l'approche socialement intégrée des organisations paysannes et des organisations de la société civile.

Pour les organisations paysannes africaines, la *souveraineté alimentaire* consiste à soutenir l'agroécologie paysanne et les systèmes alimentaires territoriaux, plutôt que les chaînes de valeur mondiales et l'agriculture industrielle de haute technologie.